

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE TEMPORAIRE  
N°2024 - 09301

« REGLEMENTATION DE L'ARRET ET DU  
STATIONNEMENT POUR LA VENUE D'UNE  
TROUPE DE CIRQUE AU STADE AUGUSTE DELAUNE »

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**Vu**, la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et suivants,

**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 511-1 et L 511-2,

**Vu**, l'Arrêté Municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et nuisances sonores,

**Vu**, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu**, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

**Vu**, le Code de la Route et notamment les articles R 411-21-1, R 417- 10/II/10<sup>ème</sup> alinéa,

**Vu**, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

**Vu**, la demande établie par le représentant Monsieur BRAS Achil, pour Cirquévolution, de la compagnie Circus I Love You pour son installation le lundi 10 juin 2024 au stade Auguste Delaune, avenue Henri IV à Villeparisis (77270),

**Vu**, l'avis favorable de la Municipalité pour les représentations de la compagnie Circus I Love You au Stade Auguste Delaune du jeudi 13 juin au dimanche 23 juin 2024,

**Considérant**, qu'il y a lieu d'interdire sur une longueur de 50 mètres l'arrêt et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur, avenue des Fauvettes entre le n°15 et le 21 et au n° 20 et n° 25 avenue Aristide Briand afin de favoriser les manœuvres des véhicules de la compagnie Circus I Love You le 10 juin 2024 de 12 heures à 20 heures et le 13 juin 2024 de 16 heures au 24 juin 2024 à 14 heures,

Avis de réception en préfecture  
077-217705144-20240528-PM24\_09301-AR  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

**Considérant**, qu'il y a lieu d'interdire sur une longueur de 50 mètres l'arrêt et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur, avenue des Fauvettes entre le n°15 et le 21 et au n° 20 et n° 25 avenue Aristide Briand afin de favoriser les manœuvres des véhicules de la compagnie Circus I Love You le 10 juin 2024 de 12 heures à 20 heures et du 23 juin 2024 à 16 heures au 24 juin 2024 à 14 heures,

**Considérant**, qu'il est nécessaire d'interdire sur une longueur de 50 mètres l'arrêt et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur entre le 23 juin 2024 à 16 heures jusqu'au 24 juin 2024 à 14 heures du n° 02 avenue des Fauvettes à l'angle de l'Avenue du Général de Gaulle ainsi qu'au n° 55 bis et n°64 de l'Avenue du Général de Gaulle afin de favoriser les manœuvres lors du départ des véhicules du cirque,

**Considérant**, que pour assurer les conditions de sécurité, il est nécessaire d'interdire l'arrêt et le stationnement à tout véhicule terrestre à moteur et de neutraliser l'emplacement de l'arrêt de bus avenue Aristide Briand à hauteur du Centre culturel Jacques Prévert du jeudi 13 juin 2024 à 08 heures au jeudi 20 juin 2024 à 18 heures pour le transport des enfants scolarisés se rendant au spectacle du cirque, Stade Auguste Delaune,

**Considérant**, qu'il y a lieu pour assurer les conditions de sécurité d'interdire l'arrêt et le stationnement Avenue Henri IV entre le n° 7 et le 13, côté pair hauteur Stade Delaune entre le mercredi 12 juin à 12 h au jeudi 20 juin 2024 à 17 heures pour le transport des enfants scolarisés se rendant au spectacle du cirque, Stade Auguste Delaune,

**Considérant** qu'il y a lieu d'informer au préalable les riverains des voies concernées de la venue d'un cirque au Stade Auguste Delaune et des restrictions de l'arrêt et du stationnement Avenue des Fauvettes, Avenue Aristide Briand et Avenue du Général de Gaulle,

**Considérant**, qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique,

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

La municipalité autorise l'installation d'un Cirque de la compagnie Circus I Love You sur le stade Auguste Delaune, avenue Henri IV à Villeparisis – 77270 du 10 juin 2024 au 24 juin 2024 à 14 heures.

### **ARTICLE 2 :**

Des représentations de la compagnie Circus I Love You auront lieu pour les enfants scolarisés les jours suivants :

Le jeudi 13 juin 2024 à partir de 14 heures.

Le vendredi 14 juin 2024 à partir de 14 heures.

Le lundi 17 juin 2024 à partir de 14 heures.

Le mardi 18 juin 2024 à partir de 14 heures.

Le jeudi 20 juin 2024 à partir de 14 heures.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240528-PM24\_09301-AR  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Des représentations de la compagnie Circus I Love You auront lieu pour le public les jours suivants :  
Le samedi 22 juin 2024 à partir de 20 heures 30 et le dimanche 23 juin 2024 à partir de 16 heures.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêt et le stationnement de véhicules terrestres à moteur seront interdits sur l'emplacement de l'arrêt de bus avenue Aristide Briand à hauteur du Centre Culturel Jacques Prévert, le jeudi 13 juin 2024, le vendredi 14 juin 2024, le lundi 17 juin 2024, le mardi 18 juin 2024 et jeudi 20 juin 2024 de 08 heures à 17 heures.

**ARTICLE 4 :**

L'arrêt et le stationnement de véhicules terrestres à moteur seront interdits Avenue Henri IV entre le n° 7 et le n° 13, du côté pair à hauteur du Stade Delaune, du mercredi 12 juin 2024 à 12 heures au vendredi 14 juin 2024 à 17 heures et du dimanche 16 juin 2024 à 14 heures au jeudi 20 juin 2024 à 17 heures.

**ARTICLE 5 :**

Dans le cadre de l'arrivée des véhicules du cirque le lundi 10 juin 2024, ces derniers devront emprunter les voies suivantes :

- Sortie du Rond-point Monnet / Zone de l'Ambresis
- Avenue Jean Monnet vers le Rond-point Jean Moulin
- Rue de Ruzé jusqu'au carrefour de l'avenue du Général de Gaulle
- Avenue du Général de Gaulle
- Rond-point de la place Piétrasanta
- Prendre la direction de l'avenue Aristide Briand jusqu'au carrefour de l'avenue des Fauvettes
- Avenue des Fauvettes jusqu'au portail du stade Auguste Delaune

**ARTICLE 6 :**

L'arrêt et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur seront interdits et considérés comme gênant sur une longueur de 50 mètres le 10 juin 2024 de 12 heures à 20 heures et du 23 juin 2024 à 16 heures au 24 juin 2024 à 14 heures, avenue des Fauvettes entre le n°15 et le 21 et au n° 20 et n° 25 avenue Aristide Briand afin de favoriser les manœuvres des véhicules de la compagnie Circus I Love You.

**ARTICLE 7 :**

Dans le cadre du départ des véhicules du cirque le lundi 24 juin 2024 au matin, ces derniers devront emprunter les voies suivantes :

- Prendre la direction de l'avenue des Fauvettes
- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue de Balzac
- Avenue du Parc
- Avenue du 8 mai 1945
- Rue de Villevaudé
- CD 105 vers Rond-point du 06 juin 1944
- Accès à Francilienne

**ARTICLE 8 :**

L'arrêt et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur seront interdits et considérés comme gênant sur une longueur de 50 mètres entre le 23 juin 2024 à 16 heures jusqu'au 24 juin 2024 à 14 heures du n° 02 avenue des Fauvettes à l'angle de l'Avenue du Général de Gaulle ainsi qu'au n° 55 bis et n°64 de l'Avenue du Général de Gaulle afin de favoriser les manœuvres des véhicules du cirque.

Accuse de réception en préfecture  
077-217705144-20240528-PM24\_09301-AR  
Date de départ des véhicules : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

**ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative à la lutte contre les bruits et nuisances sonores en vertu de l'arrêté municipal en vigueur.

**ARTICLE 10 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux règlements et lois en vigueur.

Les véhicules terrestres à moteur contrevenants seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police en application de l'article 417- 10/11/10<sup>ème</sup> alinéa du Code de la Route.

**ARTICLE 11 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**ARTICLE 12 :**

Ampliation :

Madame Valérie BESSIERE, Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des Services Techniques

Madame la Directrice du Service Événementiel et vie Associative

Monsieur Directeur de l'action Culturelle

Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur le Directeur des transports publics KEOLIS

Monsieur BRAS Achil, Cirquévolution, pour la compagnie Circus I Love You

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 22 mai 2024

**Le Maire, Frédéric BOUCHE**

